

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Seizième session
Kingston, Jamaïque
26 avril – 7 mai 2010

Assemblée (matin)

FM/16/17
6 mai 2010

L'ASSEMBLÉE APPROUVE LE BUDGET DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS POUR L'EXERCICE 2011 – 2012

Approuve les recommandations du Conseil concernant le statut du personnel de l'Autorité; Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Réunie ce matin à Kingston, sous la présidence de M. Jesús Silva-Fernandez (Espagne), l'Assemblée de l'Organisation internationale des fonds marins, composée de 160 membres, a approuvé le rapport de la Commission des finances présenté par M. Hasjim Djalal (Indonésie) qui prévoit un budget de 13 014 700 dollars des États-Unis. (ISBA/16/A/L.3)

L'Assemblée a également approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs examiné au titre de la présente session. (ISBA/16/A/7)

L'Assemblée a en outre approuvé la Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant le Statut du personnel de l'Autorité (ISBA/16/A/L.2) avec les révisions qui y ont été apportées.

Au début de la séance, l'Assemblée a observé une minute de silence en mémoire du Président du Nigéria, Alhaji Umaru Yar Adua, disparu hier, et a exprimé ses condoléances au peuple nigérian ainsi qu'à la famille du feu président.

L'Assemblée, conformément à la décision du Conseil, et compte tenu des recommandations de la Commission des finances, a décidé de:

- *Adopter* le budget de l'Autorité pour l'exercice 2011-2012, d'un montant de 13 014 700 dollars des États-Unis;
- *Autoriser* le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2011 et 2012 en fonction du barème utilisé pour le budget ordinaire de l'Organisation des

- à suivre -

Nations Unies pour 2010, compte tenu du fait que le taux plafond sera 22 %, le taux plancher 0,01 % et que la contribution du Japon au budget de l'Autorité pour 2011 et 2012 sera calculée en appliquant un taux de 16,587 %;

- *Autoriser également* le Secrétaire général à effectuer, en 2011 et 2012, des virements de crédits entre chapitres dont le montant ne dépassera pas 20 % des crédits ouverts aux chapitres concernés;
- *Demander instamment* aux membres de l'Autorité de verser leur contribution au budget ponctuellement et intégralement;
- *Décider* de porter à 560 000 dollars le montant du Fonds de roulement;
- *Demander* à tous les membres de l'Autorité de contribuer au Fonds de dotation de l'Autorité internationale des fonds marins pour la recherche scientifique marine et au Fonds de contributions volontaires.

À sa 126^e séance plénière, le 29 avril 2010, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins avait constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants: Australie, Chine, Espagne, Fédération de Russie, Haïti, Namibie, Sénégal, Suriname et Viet Nam. Sous la direction du président de la Commission, M. Amadou Dame Sall (Sénégal), la Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée.

À sa séance du 29 avril 2010, l'Assemblée avait constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants: Australie, Chine, Espagne, Fédération de Russie, Haïti, Namibie, Sénégal, Suriname et Viet Nam. Sous la direction du président de la Commission, M. Amadou Dame Sall (Sénégal), la Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée.

Ainsi qu'il est dit aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du Secrétariat, des pouvoirs en bonne et due forme émanant du chef d'État ou de gouvernement, du ministre des affaires étrangères ou d'une personne désignée par ce dernier avaient été reçus au Secrétariat, ou ont été communiquées, par télécopie ou sous la forme de notes verbales paraphées émanant de ministères, d'ambassades, de missions permanentes auprès de l'Autorité ou de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres autorités ou services gouvernementaux pour les représentants de 70 États et l'Union européenne.

Sur la recommandation du Conseil, l'Assemblée a approuvé des révisions apportées au Statut du personnel de l'Autorité. Ces révisions visent à refléter des modifications du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies, notamment la suppression du Tribunal administratif des Nations Unies, survenue le 31 décembre 2009, et la refonte du système d'administration de la justice de l'Organisation.

Les révisions consistent à appliquer le Statut du personnel à tous les fonctionnaires de toutes les classes qui sont titulaires. Elles prévoient également un système de sécurité sociale incluant la protection de la santé des intéressés et des congés de maladie, de maternité et de paternité, ainsi que de justes indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Autorité. Elles autorisent le Secrétaire général à appliquer des mesures disciplinaires aux fonctionnaires dont la conduite ne donne pas satisfaction et à renvoyer sans préavis un fonctionnaire coupable de faute grave, notamment l'exploitation sexuelle et les abus sexuels.

Discussion

S'agissant du Rapport de la Commission des finances, plusieurs délégations dont Cuba, le Nicaragua et Trinité et Tobago ont fait part de leurs préoccupations quant à la tentative de modification du barème des quotes-parts pour les contributions au budget de l'Autorité. Selon la représentante de Trinité et Tobago, la formule actuelle représentait l'approche la plus juste et la plus pratique pour défrayer les coûts de l'Autorité. Elle a par ailleurs insisté pour qu'à l'avenir, les États soient informés en avance de la session de tout changement de taille, notamment celles relatives au budget. Sur ce point, elle a été rejointe par Cuba, le Mexique et le Nicaragua.

Le représentant du Nicaragua s'est dit préoccupé par la décision de ne pas appliquer strictement le plafond de 22%, situation susceptible de nuire au principe du paiement en fonction de la capacité de payer. Le représentant de Cuba a abondé dans le même sens, tout en ajoutant que le principe devait s'appliquer aux pays qui étaient en-deçà du plafond. Il a par ailleurs signalé que cela pourrait avoir de sérieuses conséquences pour les pays les plus démunis qui eux, ont été les plus touchés par la crise économique.

La délégation du Mexique a informé l'Assemblée que, suite à des consultations avec son gouvernement, elle était en mesure de retirer sa réserve relative au nouveau barème des quotes-parts, émise lundi 3 mai, et de se joindre au consensus qui a été dégagé. Elle a expliqué qu'étant donné qu'il s'agissait d'une augmentation de 15 000 dollars, la réserve de son pays s'avérait nécessaire afin de permettre à la délégation de consulter la capitale mexicaine. Elle a invoqué la politique d'austérité qu'a adopté le gouvernement mexicain pour faire face aux exigences de la crise économique pour expliquer la réserve exprimée en début de semaine.

L'Assemblée mettra fin à ses travaux demain 7 mai.

* * * * *